



Mamoudzou, le 07 avril 2025

Monsieur le Directeur de la DAAF,
Monsieur le Proviseur du LP de Coconi,
Monsieur le Préfet de Mayotte,
Madame la Directrice du SCG Mayotte,
Monsieur le Directeur du SRH du MASA,
Madame le SG du MASA,

Monsieur le Directeur,

Conformément au délai de préavis de 5 jours en vigueur dans la fonction publique, nous vous informons par la présente de l'intention de grève des agents de l'État relevant de la DAAF. Ce préavis vous est adressé dès aujourd'hui, lundi 07 avril 2025, afin que la grève puisse débuter dès le lundi 14 avril 2025.

Les revendications principales qui motivent cette décision sont les suivantes :

- Conditions de travail difficile, inadmissible...
- Construction d'une nouvelle DAAF, comme dans les autres départements,
- Amélioration des conditions de travail, incluant la surcharge de travail, la communication avec le SGC, la gestion des réseaux informatiques, l'absence de téléphone public dans l'administration de l'État, ainsi que la lutte contre le harcèlement, y compris à domicile ;
- Attribution d'une prime Chido de 3000 euros ;
- Révision de la politique de recrutement à la DAAF,
- Indexation des salaires à 75%

Nous espérons qu'un dialogue constructif pourra être engagé dans les plus brefs délais afin de répondre à ces revendications et améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les représentants du personnel de la DAAF de Mayotte.

Le représentant du
SNUITAM-FSU Daaf
Manssour DEMOU

Le délégué de
FO Agriculture Daaf

Le représentant de
Unsa LP de Coconi